

## L'octroi et la gestion des contributions financières par les services centraux à des organismes à but non lucratif

### Mise en contexte

Annuellement, les services centraux de la Ville de Montréal (la Ville) octroient et versent d'importantes contributions financières à des organismes à but non lucratif (OBNL). Ainsi, pour les années 2020-2021, les sommes versées par les services centraux totalisaient 109,6 M\$ et 127,5 M\$ respectivement. Ceci permet à la Ville d'offrir une panoplie de services à la communauté montréalaise, notamment l'organisation d'activités sportives, d'événements culturels et de festivals, le soutien aux personnes vulnérables et aux entreprises locales, ainsi que la formation de la jeunesse. Ces contributions sont soit octroyées dans le cadre d'appels à projets ou de gré à gré. Plusieurs balises encadrent l'octroi et la gestion des contributions financières. Parmi ces encadrements, le *Guide de gestion des soutiens financiers aux organismes à but non lucratif* (Guide) décrit les étapes du cycle de vie d'une contribution et fournit les grandes lignes directrices à suivre pour une approche optimale de la gestion des contributions.

### Objectif de l'audit

S'assurer que les contributions financières octroyées aux OBNL par les services centraux de la Ville sont faites de manière impartiale, dans le respect des encadrements de la Ville, et qu'elles servent aux fins prévues.

### Résultats

Bien que la Ville se soit dotée d'un ensemble d'encadrements, ses services centraux ne sont pas en mesure de faire une démonstration documentée d'une impartialité dans l'octroi des contributions financières aux OBNL et du respect de ces encadrements pour l'ensemble des contributions examinées. De plus, nous n'avons pas eu l'évidence que la Ville peut démontrer que toutes les sommes versées sont utilisées aux fins prévues et dans leur totalité.

Nos travaux ont mis en lumière des lacunes à chacune des étapes du cycle de vie de l'octroi et de la gestion des contributions aux OBNL par les services centraux.

À l'étape de l'analyse de l'admissibilité de l'organisme, les critères figurant au Guide ne sont pas tous pris en considération ou les documents permettant de juger d'une telle admissibilité ne sont pas toujours consignés aux dossiers.

Certains versements du soutien ont été faits avant même que les ententes soient officiellement signées entre les parties. Bien que majoritairement les OBNL ont remis les documents exigés préalablement aux versements subséquents, nous n'avons pas toujours eu la démonstration d'une analyse satisfaisante des documents obtenus. De plus, si la quasi-totalité des dossiers examinés comportait des documents de reddition de comptes produits par les OBNL, seulement une fraction de ceux-ci contenait une preuve documentée de l'analyse, par les services centraux, de l'utilisation des sommes allouées.

## Principaux constats

### Évaluation des contributions financières

- Sur la base d'un échantillon de 47 contributions financières, nous avons observé que :
  - aucun des 9 critères d'admissibilité d'un OBNL spécifiés dans le Guide n'est retenu dans l'ensemble des programmes de soutien;
  - les documents consignés aux dossiers ne permettaient pas de juger de l'admissibilité de l'organisme en fonction des 9 critères du Guide;
  - les unités d'affaires (UA) ne sont pas en mesure de faire la démonstration que les critères d'admissibilité ont été analysés pour chaque dossier;
  - 25 contributions financières ont été octroyées sans que des critères définis et documentés appuient l'évaluation de la demande;
  - 14 soutiens, dont l'évaluation n'était pas documentée, sont sans critères d'évaluation prédéfinis et documentés et pour 9 des 17 programmes (53 %), l'évaluation documentée se basait sur l'ensemble des critères établis par ces derniers;
  - 55 % des ententes de contributions n'étaient pas signées par l'OBNL avant la date de présentation du dossier aux instances conformément à l'encadrement.
- Aucun des appels à projets soumis à la Directive<sup>1</sup> sur la composition du comité d'analyse et du processus d'évaluation des appels de propositions ne respecte l'ensemble des obligations et dans seulement 36 % des cas, la composition du comité respecte la Directive.

### Versement des contributions financières

- Pour 97 % des soutiens avec convention, l'OBNL a signé l'entente avant la Ville et dans 15 % des demandes de versements ont été effectuées avant la signature par la Ville.
- 2 soutiens pour lesquels le versement initial a été fait avant la signature de la convention par la Ville dont un versement de 800 000 \$ a été fait avant que celle-ci soit signée par l'OBNL.
- Des conditions préalables aux versements n'ont pas toujours été honorées ou leur respect n'a pas été démontré par une analyse documentée.

### Suivi du respect des obligations des organismes à but non lucratif

- Bien que tous les soutiens aient des exigences de reddition de comptes, seulement 57 % sont conformes à ce que le Guide et les modèles de conventions recommandent.
- Les conventions de 53 % des soutiens n'incluent pas de balises de reddition de comptes.
- Pour 88 % des soutiens ayant une reddition de comptes consignée au dossier, il n'y a pas d'évidence d'une analyse documentée.
- 47 % de soutiens visés n'avaient pas les états financiers consignés au dossier et pour ceux consignés, les UA n'ont pas pu faire la démonstration d'une analyse documentée.

En marge de ces résultats, nous avons formulé différentes recommandations aux unités d'affaires qui sont présentées aux pages suivantes.

<sup>1</sup> Composition du comité d'analyse et du processus d'évaluation des appels de propositions ou de projets visant à attribuer des contributions financières à des organismes à but non lucratif.